

UNITE

PAYSAGERE

19

UP19 – La vallée de la Sée*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 ateliers exploratoires et mutualisés (A18 et A19)**.

Pour s'adapter au contexte local, la méthodologie des Ateliers des Paysages a quelque peu été modifiée dans le sens où la distinction entre les deux Ateliers a concerné le panel des participants constitué : le premier Atelier (A18) a rassemblé les associations alors que le deuxième Atelier (A19) a été dédié aux élus locaux. Néanmoins, des représentants associatifs ont été également présents lors du deuxième Atelier en continuité du travail de collaboration engagé pour la préparation du Plan Paysages de la baie du Mont Saint-Michel qui venait de s'achever au moment de la réalisation des Ateliers des Paysages pour l'Atlas des Paysages de la Manche.

Les deux Ateliers ont été accueillis au siège du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel (PETR sud Manche²) à Avranches.

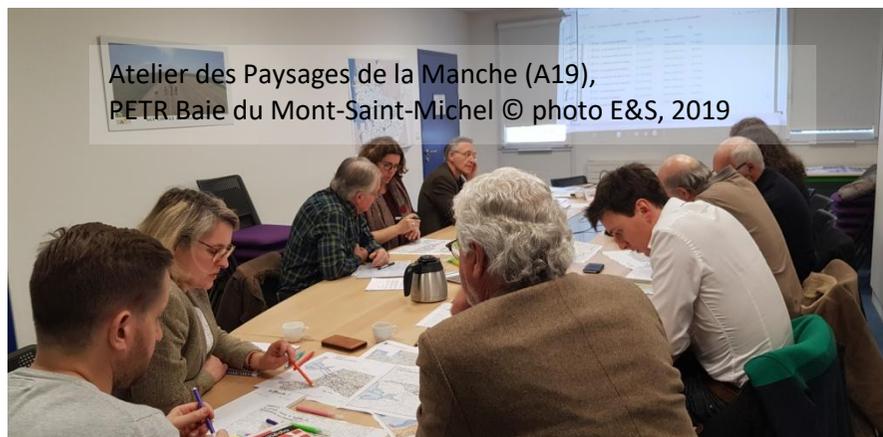
Un total de **20 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de

* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « Le Val de Sée dans son écrin »

protection de l'environnement et du patrimoine¹, des représentants des partenaires publics².

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires et mutualisés A18 – 25/11/2019 A19 – 04/12/2019
CC Granville, terre et mer	9+11
CC Villedieu intercommunalité	
CA Mont St-Michel	
Nombre total de participants	20



Atelier des Paysages de la Manche (A19),
PETR Baie du Mont-Saint-Michel © photo E&S, 2019

¹ « Granville et pays de Granville », « Association de défense de la Vallée du Lude », « Groupe Régional des Associations de protection de l'Environnement de basse Normandie », « Amis du Rivage de la baie du mont Saint-Michel », « Manche Nature »

² Sous-préfecture de la Manche, établissement public de coopération intercommunale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche (PETR)

Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé proposé de « Le val de Sée dans son écrin » a suscité plutôt l'approbation des participants, avec les quelques réserves suivantes. Si la mise en valeur de la Sée comme élément majeur de cette unité paysagère apparaît très consensuelle, la précision « dans son écrin » ne fait pas l'unanimité. « *Cela donne l'impression que c'est un espace tout petit auquel il ne faut donc pas toucher. C'est assez conservateur comme jugement et pas en phase avec la réalité* », « *Cela est plutôt pompeux et inutile* ». Par ailleurs, « *l'intitulé proposé ne transcrit pas l'impression de petites montagnes et de relief qui est une caractéristique majeure de cette unité* ».

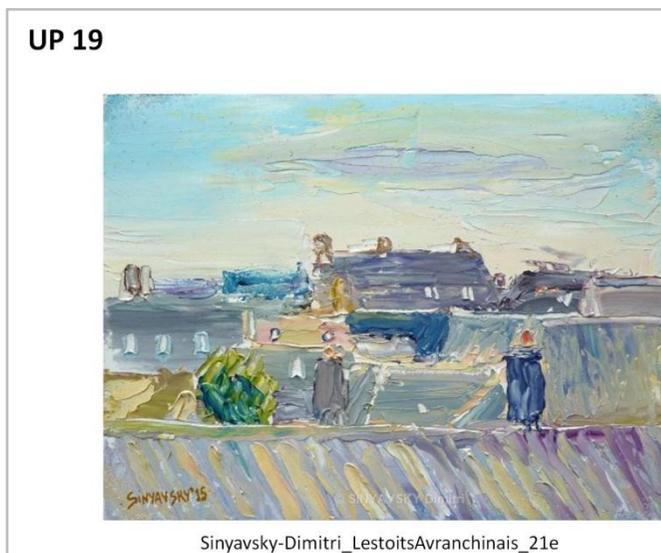
Dans les deux Ateliers, a été entendue la proposition forte pour intégrer cette présente unité de la « vallée de la Sée » (UP19) avec la plus grande partie de celle de l'ouest ornaïs (UP18) à l'exception du secteur de la Lande Pourrie pour lequel il est plutôt proposé un rattachement à l'unité voisine de la poirais (UP21).

Des échanges, ressortent plusieurs propositions pour un nouvel intitulé qui seraient valables en tenant compte de la fusion des deux unités paysagères du « Bocage de l'ouest ornaïs et du mortainais » (UP18) avec la « Vallée de la Sée » (UP19) : « Le Val de Sée », « La vallée de la Sée », « La vallée de la Sée, des hauteurs de Chaulieu jusqu'à la mer »

Cette proposition de fusion des deux unités, d'une grande partie du « Bocage de l'ouest ornais et du mortainais » (UP18) avec celle du « Val de Sée dans son écrin » (UP19) rendant compte des représentations sociétales des paysages dans cette partie du département de la Manche, sera rappelée dans les cartes mentales respectives de chaque unité paysagère. Cependant, par souci d'appliquer la méthodologie d'enquête, l'attention sera ici portée sur les éléments de caractérisation se rattachant à l'unité paysagère initialement désignée comme « Le val de Sée dans son écrin ».

- **L'exercice de photolangage iconographique**

L'unique représentation iconographique présentée ne fait pas l'adhésion des participants des deux ateliers. Elle est considérée par les participants comme ne représentant pas l'unité paysagère.



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation sociétale des paysages désigne la **vallée de la Sée** comme l'élément structurant de cette unité paysagère. Cependant, l'évocation des lieux emblématiques par les participants a fait porter l'attention davantage sur **quatre « routes paysagères »** qui offrent, d'après les participants, des vues remarquables tantôt sur le Mont Saint-Michel, tantôt sur la Sée, tantôt sur d'autres vallées dessinées par l'écheveau des cours d'eau et qui abritent dans ses prairies des vieilles granges aux soubassements en pierres et en torchis. Ces axes routiers sont longitudinaux à la Sée traversant l'unité paysagère selon la même direction, d'est en ouest³.

- Le premier axe est celui composé de la **départementale RD39** qui s'étire de Saint-Laurent-des-Cuves à Brécey, puis se prolonge par la RD911 qui longe la Sée au plus près. Sont ici cités, les lieux emblématiques du village de Saint-Laurent-des-Cuves qui appartient à l'ensemble de Montjoie présent sur l'unité voisine du « Bocage de l'ouest ornais et du mortainais » (UP18) ; la petite ville de Brécey où l'on retient davantage les alentours pour son bâti terre et ses paysages ; la Butte Julien sur l'itinéraire du sentier de grande randonnée pédestre «Les Balcons de la Sée»; le vallon du Bieu, petit affluent de la Sée ;

³ Suite aux ajustements des limites des unités paysagères qui ont été apportés pour tenir compte des résultats des Ateliers, peuvent apparaître quelques modifications de répartition des lieux emblématiques entre les unités **UP18 et UP19** (s'y reporter également).



- La **départementale RD104** est « la » route paysagère de la vallée de la Sée, donnant des points de vue directement sur le fleuve entre Saint-Brice et le lieu-dit la Mélandrierie ;
- Le tracé du **chemin des crêtes** est en fait l'itinéraire du sentier de grande randonnée pédestre « Les Belvédères du Mont Saint-Michel » ;
- Enfin, la **Route des Crêtes** clôture l'unité paysagère dans sa partie sud en offrant des vue sur la vallée de la Sée d'un côté et sur la vallée de la Sélune, de l'autre. Le village de Juvigny-le-Tertre est cité comme le point le plus oriental de la vallée de la Sée qui annonce dans l'architecture du bâti, le passage aux paysages ornais de la « Poirais du Mortainais et du Domfrontais » (UP21).

Les limites de l'unité paysagère

En corrélation avec les commentaires rapportés de la discussion sur l'intitulé, les limites proposées pour l'unité paysagère ont été reconsidérées par les participants. La proposition qui bénéficie d'un fort consensus entre les deux ateliers, serait de fusionner cette unité paysagère avec la plus grande partie de celle voisine de l'ouest ornais et du mortainais (UP18) à l'exception du secteur de la Lande Pourrie pour lequel il est proposé un rattachement à rajouter à l'unité de la poirais (UP21), comme cela est représentée sur la carte mentale.

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers et

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants. Les paysages de cette unité paysagère, bénéficieraient d'une très nette stabilité depuis de nombreuses années.